

Editorial

Dr Dominique BRACHET
Président URPS CD PDLL

“ Connaissez-vous bien votre URPS ? Etes-vous au fait des actions mises en place ? Telles sont les questions qui ont poussé vos élus à se mobiliser dans les territoires des Pays de la Loire cette année !

En juin et en septembre, votre URPS Chirurgiens-Dentistes est allée à votre rencontre dans les départements.

L'occasion d'échanger avec ceux qui vous représentent et de mieux comprendre le rôle de votre Union.

Programme unique, rencontre courte, privilégiant l'essentiel et les échanges avec les confrères : tels étaient nos leitmotiv ! En voici un retour. ”

Enquête sur l'accueil des patients en situation de fragilité ou de précarité

Vous trouverez à l'intérieur de ce journal un questionnaire sur l'accueil des patients en situation de fragilité ou de précarité. Cette enquête vise à mieux connaître vos pratiques et/ou difficultés, et à estimer vos besoins éventuels en interprétariat. Aussi, nous vous remercions de nous retourner le questionnaire à l'adresse indiquée. Vous pouvez également le compléter directement en ligne à partir de la rubrique actualités de notre site Internet

www.urpscdpdll.org

Les Rencontres de l'URPS 2019 une première et un succès !

Toute l'équipe de l'URPS vous remercie pour votre participation.





La démographie professionnelle en Pays de la Loire : des disparités en région¹

En France, la densité des praticiens en exercice pour 100.000 habitants est de 66,4. Cette densité est variable dans les Pays de la Loire : **38,1** en Mayenne, **40,2** en Sarthe, **57,3** en Vendée, **49,9** en Maine et Loire et **73** en Loire-Atlantique.

La part des praticiens de plus de 65 ans en exercice varie également : 3,2 % en Vendée contre 6 % en Mayenne. Dans notre région, la moyenne d'âge des praticiens se situe entre 45,4 ans (Loire-Atlantique) et 49,9 ans (en Sarthe).

La Loire-Atlantique se démarque sur son taux de féminisation : c'est le seul département où les femmes en exercice sont plus nombreuses que les hommes.

Consciente des enjeux liés à cette démographie, l'URPS a participé à la nuit de l'installation qui s'est déroulée à Angers le 15 octobre dernier. Elle a par ailleurs mis en place une convention (depuis 2017) avec l'Association des Etudiants en Chirurgie Dentaire de Nantes (AECDN) (cf. ci-après).

▼ Les CPTS², "kesako" ?

Ces communautés sont une nouvelle forme de coordination à l'échelle d'un territoire. Pour les chirurgiens-dentistes, elles sont un moyen de renforcer la communication avec les professionnels de la même zone. Cela peut passer par le développement d'outils ou la mise en place de protocoles pluriprofessionnels. Elles visent également à améliorer la continuité et la permanence des soins : là encore, une opportunité d'organisation de la réponse aux soins non programmés. Le renforcement de l'accès au second recours, le développement des actions de santé publique sur les territoires et la favorisation de la formation pluriprofessionnelle sont d'autres missions que peuvent se voir confier les CPTS.

Enfin, et dans l'optique de répondre aux difficultés posées par la baisse du nombre de chirurgiens-dentistes dans certains territoires de la région, elles visent également à apporter un appui à l'installation de nouveaux professionnels.



Votre Union vous incite grandement à participer et à vous y investir. A terme, chaque territoire de la région sera couvert par une CPTS.

- Pour tout projet ou renseignement sur les CPTS, n'hésitez pas à prendre contact avec votre **URPS** ou la **délégation territoriale** de l'Agence Régionale de Santé de votre département.



Un accord conventionnel interprofessionnel a été signé le 20 juin dernier. Il fixe trois missions socles, auxquelles doivent répondre ces communautés :

- > faciliter l'**accès aux soins des patients** (accès à un médecin traitant/ amélioration de la prise en charge des soins non programmés)
- > **organisation des parcours des patients**
- > développement des **actions de prévention**.

1. Chiffres extraits, le 20 novembre 2019 : <http://www.ordre-chirurgiens-dentistes.fr/cartographie/>

2. Communautés Professionnelles Territoriales de Santé

▼ La Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)³

C'est un système de messagerie réservé aux professionnels de santé, qui permet d'échanger des données de santé à caractère personnel dans le cadre de la prise en charge de leurs patients.

Ces boîtes aux lettres électroniques évoluent dans un **espace de confiance** (qui garantit la compatibilité de toutes les messageries entre elles) au sein duquel les professionnels de santé peuvent échanger de manière dématérialisée en toute sécurité.

• Quelles sont les exigences de sécurité ?

L'article L1110-4 du code de la santé publique rappelle que *"toute personne prise en charge par un professionnel, un établissement, un réseau ou tout autre organisme participant à la prévention et aux soins a droit au respect de sa vie privée et au secret des informations la concernant"*. La sécurisation des échanges de données de santé est donc une **obligation**.

• Quels sont les avantages ?

La MSS assure donc la protection des données de vos patients et le respect du secret médical. Elle permet une traçabilité des échanges, et vous pouvez recevoir les résultats et comptes rendus instantanément. Enfin, vous pouvez retrouver vos correspondants (qui utilisent une messagerie sécurisée) dans un annuaire de l'espace de confiance, quel que soit le fournisseur de messagerie.

• Quels usages concernent les chirurgiens-dentistes ?

Adresser un patient à un confrère (stomatologie, orthodontie, parodontologie), demander, recevoir ou envoyer un devis, recevoir des comptes rendus, échanger avec le médecin généraliste dans le cadre du suivi du patient diabétique, sont des usages possibles.



Ouvrir une messagerie sécurisée de santé

Plusieurs opérateurs de MSS existent : Mailiz est le service des Ordres professionnels. Dans les Pays de la Loire, le GCS e-santé propose une offre intitulée e-santé mail.

- Avec **Mailiz**, créez un compte sur mailiz.mssante.fr avec votre carte CPS et un lecteur de carte.
- Avec **E-santé** mail, adressez votre demande d'ouverture de boîte via le lien suivant : <https://inscription.esante-pdl.fr/>
- Avec l'offre de votre éditeur : mettez-vous en relation avec l'éditeur concerné.

Des Conseillers Informatiques Santé (CIS) sont à disposition pour présenter l'offre de service MSS et vous accompagner dans l'ouverture desdites boîtes de messagerie.

Contactez votre CPAM pour tout renseignement.

Disposer d'un logiciel DMP Compatible et d'une messagerie sécurisée de santé au 31 décembre font partie **des critères de la nouvelle convention pour bénéficier du forfait de modernisation du cabinet.**

Vous recevrez ensuite automatiquement en 2020 une prime de 490 €.



Enquête 2019

Comme en 2018, votre Union, avec l'UFSBD, a souhaité profiter de l'accès au Système National des Données de Santé (SNDS) pour réaliser une enquête sur le recours au cabinet dentaire des adultes âgés de 55 ans et plus.

Les résultats seront publiés fin 2019/début 2020.



Les actions avec les étudiants



Trois actions visent à investir les zones où la continuité des soins est menacée.

+ A la rentrée, une **réunion d'information** est organisée avec les étudiants sur les allocations et aides à l'installation. L'occasion de présenter des dispositifs comme le Contrat d'Engagement de Service Public (CESP) ou les aides versées par certains départements. L'URPS siège à la commission de sélection des CESP. Une augmentation du nombre de dossiers déposés a été observée depuis 2017.

+ Cette réunion permet de communiquer sur le versement de l'aide au stage actif de 500 € par l'URPS pour tout stage de 6^e année réalisé en zone sous-dotée/très sous-dotée. Au total, cinq aides ont été versées.

+ Enfin, un week-end "**opération séduction**" est organisé, pour faire découvrir aux étudiants une zone où la continuité des soins est menacée. En 2019, le week-end s'est déroulé en Sarthe. L'accent a été mis cette année sur la visite de quatre cabinets (de groupe, en individuel, en maison de santé), et d'un temps d'information le soir pour répondre aux questions des étudiants de 4^e, 5^e et 6^e année.



Le Dossier médical partagé (DMP)⁴



Le **Dossier Médical Partagé** est un service gratuit, confidentiel et hautement sécurisé qui regroupe en un seul endroit les informations de santé d'un patient. Son objectif ? Permettre aux professionnels de santé de disposer de la bonne information au bon moment pour mieux soigner. C'est un outil au service de la coordination et de la continuité des soins, qui simplifie la transmission des informations médicales entre les soignants, en ville comme à l'hôpital. Les professionnels de santé peuvent ajouter tous les documents jugés pertinents dans le cadre de la prise en charge du patient.

• Pourquoi l'alimenter ?

Afin de faciliter la prise en charge médicale du patient en accédant aux informations utiles déposées dans son dossier.

• Pourquoi le consulter ?

Pour éviter les interactions médicamenteuses, ne pas prescrire d'examen déjà commandés, pour accéder rapidement aux informations sur le parcours du patient et nécessaires à sa prise en charge.

Le recours au cabinet dentaire des enfants et adolescents : étude à partir du SNDS⁵

En 2018, votre Union, en partenariat avec l'Observatoire Régional de Santé (ORS), a étudié le recours au cabinet dentaire des enfants et adolescents dans les Pays de la Loire. Voici quelques éléments à retenir :

- ▶ les prestations de suivi bucco-dentaire entre 6 et 9 ans et entre 14 et 17 ans sont plus fréquentes dans les Pays de la Loire qu'au niveau national,
- ▶ cette tendance s'observe également sur le premier recours à 6 ans (la Vendée se démarque d'ailleurs sur ce point dans notre région) ainsi que pour l'orthodontie, avec un recours plus fréquent et plus précoce,
- ▶ en revanche, une baisse du recours aux scellements de sillons a été observée depuis 2013. Il est à noter également un recours moins bon chez les enfants et adolescents en affection de longue durée.

4.Extrait des informations de l'Assurance Maladie
5.Système National des Données de Santé

Conception
Studio MaMa 06 52 24 47 88

URPS
chirurgiens-dentistes
Pays de la Loire

Immeuble Sigma 2000 - 1^{er} étage
5 boulevard Vincent Gâche - 44200 NANTES
Tél. 02 51 62 52 19
E-mail : urps.chirurgiens.dentistes.pdl@gmail.com

Le secrétariat est ouvert les lundi, mardi, jeudi
et vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30



@URPS_CD_Pdl

www.urpscdpdl.org